

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100611-0000005596-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2010

Réception par le Prefet : 15/06/2010

Publication : 18/06/2010



Conseil Général
Haut-Rhin

COMMUNICATION
De la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

seance du vendredi 11 juin 2010

CP 2010-8-2-2

COMMUNICATION
COOPERATION ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA REPUBLIQUE
DU CANTON DU JURA
UN PARTENARIAT A DEVELOPPER EN MATIERE ECONOMIQUE ET
TOURISTIQUE
POINT D'ETAPE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte de la communication relative au point d'étape sur la coopération entre le Département du Haut-Rhin et la République du Canton du Jura en matière économique et touristique.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions